

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-191 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 6 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (*jusqu'à la délibération n°2022-184*), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2022-176*), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD *à partir de la délibération n°2022-185*), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : ZAE en Tapon à Torcieu – Autorisation de signature d'un compromis de vente au profit de Messieurs Laurent et Christian BARBARIN (où toute SCI se substituant à eux)

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 10 novembre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est seule compétente sur son territoire pour la l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activité économiques.

Par délibération en date du 12 mai 2022, rectifiée le 28 novembre 2022, la CCPA a décidé d'acquérir les parcelles AB 275 (pour partie), AB 277, AB 278, AB 279, AB 280, AB 281, AB 282 et AB 283, d'une surface d'environ 7 477 m², située sur la ZAE en Tapon à Torcieu.

La société ANJOS situé sur la commune de Torcieu, est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de composants et systèmes de ventilation pour les bâtiments d'habitation et les locaux tertiaires. Elle compte 151 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires en constante progression (63,5 M€ en 2021).

Afin d'accompagner le développement de leur entreprise, ses dirigeants, Messieurs Laurent et Christian BARBARIN ont pour projet de construire un nouvel atelier de stockage et de montage de 3 000 m². Pour ce faire ils souhaitent acquérir la totalité du dit foncier, situé à proximité immédiate de leur outil de production.

.../...

Une présentation et une esquisse du projet global ont été transmises à la CCPA.

Le vice-président propose d'approuver la signature d'une promesse de vente en faveur de Messieurs Laurent et Christian BARBARIN (où toute SCI se substituant à eux) pour la vente d'un foncier économique d'environ 7 477 m², composé de huit parcelles, situé au sein de la ZAE en Tapon à Torcieu, au prix de 10 € HT/m², soit environ 74 770 € HT ; auxquels devra s'ajouter le montant des frais du bornage de la parcelle qui s'élève à 1 711,15 € HT, ainsi que les frais de notaire liés à la vente entre la commune et l'intercommunalité.

Il est précisé que la promesse de vente sera conclue sous les conditions suspensives principales de l'obtention du permis de construire et du respect des documents d'urbanisme en vigueur.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la CCPA le compromis de vente relatif au bien susvisé ainsi que tous les documents y afférents.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la CCPA l'acte authentique de vente relatif au bien susvisé, une fois le permis de construire accordé.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022
Publiée le 02 DEC. 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

